

I. Bataille autour du juteux marché de la téléconsultation médicale

Certains territoires manquent cruellement de médecins. Les déserts médicaux s'étendent de plus en plus. Y a-t-il une autre possibilité que de contraindre des médecins à s'installer dans les campagnes ?

Il en existe une. Il est possible d'avoir des consultations à distance. Et cela fait un peu plus de six mois que ce type de consultation est remboursé, sous conditions, par la Sécu. Ce nouveau marché a été pris d'assaut par des dizaines de plates formes commerciales. Il est évident que cette arrivée massive de concurrents n'est pas du goût des syndicats de médecins. Ils craignent une uberisation de la santé.

Ce nouveau service est là pour pallier à la désertification des territoires. Il n'y a pas de concurrence s'il n'y a pas de service possible?

Les médecins s'y mettent lentement mais une quarantaine de plateformes commerciales se sont engouffrées dans la brèche. Les téléconsultations étant remboursées par l'Assurance maladie elles essaient de profiter de cet effet d'aubaine (le remboursement) et la difficulté de trouver un médecin.

Quelques chiffres pour vous permettre de mieux comprendre le problème.

Les Français sont plutôt gourmands en soins, selon l'OCDE. Ils se rendent chez le médecin généraliste ou spécialiste 6,1 fois par an en moyenne. Ce qui engendre près de 400 millions de consultations médicales. Seules 1 à 2% sont réalisées en téléconsultation, selon les estimations.

Quelles sont ces plateformes qui investissent dans la téléconsultation ?

Vous en connaissez probablement au moins une qui se distingue par ses spots de pub. Doctolib qui s'est lancé sur ce créneau dès le 1 janvier 2019. Qare est une plateforme de télémédecine, qui travaille aujourd'hui avec 450 praticiens. Ceux-ci payent un abonnement de 75 euros par mois ou une commission de 20% sur leurs honoraires, sur une trentaine de spécialités « Depuis que ces actes sont remboursés, nous avons enregistré une croissance de nos volumes de l'ordre de 10 à 15% par semaine » explique ou plutôt se réjouit un responsable. En 2018, Qare a réalisé plus de 11.000 téléconsultations. "Nous estimons qu'en France, environ 20% des consultations se feront à distance d'ici cinq à sept ans."

Livi, une plateforme du groupe suédois Kry a. en six mois, réalisé 18.500 téléconsultations. "Il y a eu trois pics d'activité très marqués : durant les vacances de la Toussaint, les fêtes de fin d'année et l'épidémie de grippe en février. En clair, Livi comble un trou dans l'offre de soins. "La moitié de notre activité est réalisée en dehors des horaires d'ouverture des cabinets, et 65% des téléconsultations concernent des patients vivant dans des déserts médicaux". "Un patient sur cinq pris en charge par Livi serait allé d'après la société aux urgences si nous n'avions pas été là!"

II. Bataille autour du juteux marché de la téléconsultation médicale

La téléconsultation en médecine a débarqué récemment. Elle rencontre un certain succès auprès des patients. Y a-t-il une raison à son développement?

Elles s'engouffrent dans un trou de l'offre des soins. Difficile sinon impossible d'obtenir une consultation à domicile ou un rendez-vous chez un spécialiste.

Mais cette intrusion dans le modèle de soin n'est vraiment pas du goût des syndicats de médecins. Ils estiment que l'on assiste à une uberisation de la santé. Ils accusent ces start-up de ne pas respecter les règles du jeu. "Certaines font croire dans leurs publicités qu'elles exercent dans le cadre de la convention avec l'Assurance maladie et que leurs prestations sont systématiquement remboursées". C'est le constat du président de MG France. L'Ordre des médecins a récemment mis en demeure Qare au sujet d'une publicité depuis retirée titrée "Satisfaits et remboursés".

Autre problème pointé par les médecins. Les téléconsultations ne sont théoriquement possibles que si elles respectent le parcours des soins. C'est le médecin traitant qui est le maître du jeu. La Fédération des médecins de France pointe le fait que les sociétés profitent de certaines faiblesses des textes. Les sociétés profitent pleinement des dérogations prévues dans le dispositif. Elles peuvent le faire dans la mesure où l'assurance maladie n'a aucun contrôle sur les actes.

Comment expliquez-vous cette absence de contrôle ?

L'avenant 6 de la convention médicale encadrant la télémédecine prévoit des exceptions assez difficiles à vérifier. Deux exemples pour fixer mon propos. L'orientation par le médecin traitant n'est pas requise pour "les situations d'urgence" ou encore si "le médecin traitant est indisponible". Allez prouver que c'est ce qui s'est passé?

Je comprends bien que les médecins n'apprécient pas que leur patiente aille consulter ailleurs mais l'offre rejoint la demande.

Les médecins traitent indifféremment un petit rhume ou une pathologie compliquée. Et quelque soit le problème et le temps passé la consultation reste fixée à 25€. Ils craignent que les plateformes se spécialisent dans la bobologie qui est rentable, leur laissant les cas les plus graves à traiter!

Certains médecins pensent même que la téléconsultation va modifier leur pratique. Les patients grippés ne viendront plus projeter leurs miasmes dans les salles d'attente. Ce changement se fait à petite vitesse chez les médecins qui en moyenne font 4 à 5 téléconsultations par semaine. Que des médecins se mettent à la téléconsultation permettrait à des malades isolés de se sentir moins seuls.